

FORMULAIRE DE RESILIATION

Dans le cadre du changement d'attribution du PDL (Point De Livraison) :

Adresse du bien :

.....

COMMUNE :

Numéro de série du compteur relevé :

Il est procédé à la relève de l'index du compteur

Date de la relève (lors de la sortie du logement) :

Index du compteur :

En cas de vente, joindre une copie de l'attestation notaire.

Nom du ou des releveur(s) :

Ancien occupant :

Nom – prénom :

Nouvelle adresse (pour envoi de la facture de résiliation) :

.....

Commune :

Adresse du mail :

L'ancien occupant n'a pu être présent

Nouvel occupant et/ou du propriétaire :

Nom - prénom :

Adresse du propriétaire : (A remplir si l'adresse est différente de celle du bien).....

.....

Commune :

Téléphone :

Adresse du mail :

Vu la délibération n°2470 du 14 décembre 2020 modifiant le catalogue des tarifs, la présente résiliation sera facturée selon le prix référencé 60€TTC.

Signatures :

Toutes vos démarches en ligne en quelques clics sur
servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Adresse postale : Service des eaux de la Vallée de l'Hérault, 2 parc d'activités de Camalcé, BP15 - 34150 Gignac.

Accueil du public : chemin de l'écosite, 34150 Gignac. Du lundi au vendredi, de 8h à 13h.

Tél. : 04 67 57 36 26 - Mail : clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr - Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr

Pensez-y !

Comment bien résilier son abonnement et éviter des frais supplémentaires ?



Vous munir des pièces suivantes :

- Votre dernière facture avec votre numéro de contrat
- Le relevé de votre compteur d'eau (tous les chiffres) à la date de la vente ou de la résiliation du bail
- Votre date de déménagement ou de vente (état des lieux de sortie ou attestation de vente)
- Votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous adresser votre facture de résiliation
- Le nom du prochain occupant si vous le connaissez.



Vous exonérer de frais supplémentaires :

- **Vous connaissez le futur occupant** : faites les démarches conjointement et lorsque vous effectuez votre résiliation, l'abonnement peut être transféré sans frais de fermeture et sans frais d'ouverture.
- **Votre propriétaire peut porter le contrat entre deux locations**. Pour cela le propriétaire doit remplir un contrat d'abonnement simultanément à votre résiliation.

